



Communauté de Communes

La Rochefoucauld
Porte du Périgord

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL

La Rochefoucauld - Porte du Périgord

Étude Environnementale Stratégique (EES) **Résumé non technique**



AGRIS * BUNZAC * CHARRAS * CHAZELLES * COULGENS * ECURAS * EYMOUTHIER * FEUILLADE * GRASSAC * LA
ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS * LA ROCHETTE * MAINZAC * MARILLAC-LE-FRANC * MARTHON *
MONTBRON * MOULINS-SUR-TARDOIRE * ORGEDEUIL * PRANZAC * RIVIERES * ROUZEDE * SAINT-
ADJUTORY * SAINT GERMAIN DE MONTBRON * SAINT-SORNIN * SOUFFRIGNAC * TAPONNAT-FLEURIGNAC
* VOUTHON * YVRAC-ET MALLEYRAND

L'évaluation environnementale du PCAET a été réalisée par le CPIE du Périgord-Limousin, association loi 1901, engagée pour la sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement des collectivités à la transition écologique. La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a comme ressource des techniciens spécialistes de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité et propose, pour les communautés de communes membres et leurs communes, des missions de co-construction de programmes et de projets et de l'accompagnement de projets (études de faisabilité de production d'énergie, d'aménagement de bourgs, de végétalisation, diagnostics énergétiques, recherches de financement, formations-actions, concertation avec les habitants, animations de réunions d'acteurs, montages des dossiers d'aides Européennes...).

Analyse du Plan d'action

Établissement public de coopération intercommunale La Rochefoucauld-Porte du Périgord :

- Héloïs Ellien, chargé de mission Développement Durable, PCAET
- Marielle Clergeau, directrice adjointe chargée du développement durable

Animatrices zones Natura 2000 :

- Sandrine JACQUELIN, ONF
- Virginie BARRET, LPO France
- Camille HUET, Agence MTDA

Pilotage et rédaction du rapport : Marie-Charlotte Gicquiaux (CPIE du Périgord-Limousin)

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

La Communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord a décidé de lancer l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2018. La finalité du Plan poursuit deux objectifs principaux qui sont :

- L'atténuation (réduction) des émissions de GES ;
- L'adaptation au changement climatique : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 rend les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Un PCAET peut aussi être mené volontairement sur décision des élus.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Énergie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). Celle-ci répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

La démarche du PCAET

La communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord s'est donnée pour ambition de doter son territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale, en mobilisant les acteurs du territoire, afin d'en améliorer la qualité de vie. Se doter d'une véritable stratégie et d'une politique transversale :

- Décliner sur le territoire les objectifs nationaux et régionaux : économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables ;
- Adapter le territoire à l'évolution du climat pour l'ensemble du vivant et réduire l'érosion de la biodiversité ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur et d'une façon plus générale la santé.

Une condition de réussite : mobiliser tous les acteurs du territoire et prendre conscience de l'intérêt socio-économique à long terme pour s'engager.

Une finalité :

- Améliorer la qualité de vie de notre territoire.
- Créer de l'emploi non délocalisable et de la richesse locale.
- Réduire les précarités et favoriser l'accès aux soins et aux services pour tous.
- Améliorer l'environnement et être prêt face aux événements climatiques.

Le PCAET s'est voulu intégrateur d'actions déjà initialisées. La plupart des parties prenantes susceptibles d'être intéressées dans l'élaboration et la mise en œuvre se sont réunies ou ont été rencontrées lors de réunions, conférences, ateliers afin de faire des propositions, évoquer leurs contraintes, leurs craintes, leurs ouvertures, qui ont permis aux élus d'élaborer une stratégie puis d'ajuster un programme d'actions pour le territoire. La co-construction et la concertation étaient la base de ce travail et une condition pour créer une vraie dynamique air, énergie, climat. La plupart des actions est d'ailleurs issue des ateliers qui se sont tenus avec les acteurs du territoire et des rencontres effectuées lors des travaux du plan de mobilité rurale et du schéma directeur des énergies renouvelables et de la charte de développement des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) en 2024.

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'action composé de **40 actions réparties en 6 grands axes**.

La Rochefoucauld-Porte du Périgord

205 KTeq CO₂ émis sur le territoire

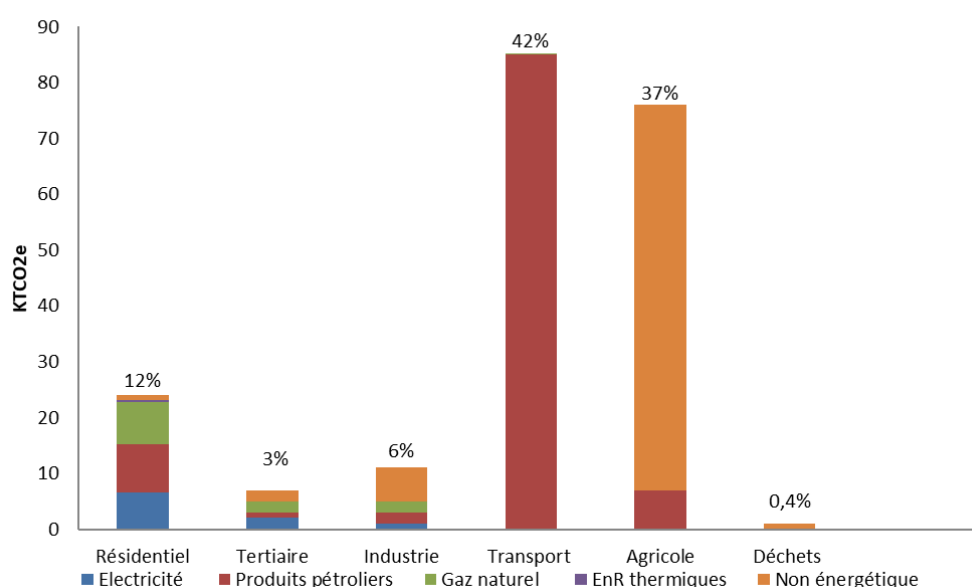


Figure 1 : émissions de gaz à effet de serre du territoire LRPP (sources : AREC)

42% des émissions de CO₂ -> secteur des transports

37% -> secteur agricole

12 % -> secteur résidentiel

6% -> industrie

3% -> tertiaire

0,4 % -> déchets

Les principaux enjeux identifiés

Le transport

- Réduire la dépendance automobile et diversifier les solutions de mobilité.
- Accélérer le renouvellement du parc vers des motorisations moins carbonées.
- Développer les infrastructures de recharge électrique et les services de mobilité partagée.
- Adapter l'organisation du territoire (urbanisme, services) pour limiter les besoins en déplacements contraints.

L'agriculture

- Réduire les émissions de méthane issues de l'élevage en soutenant les pratiques innovantes (alimentation animale, gestion des effluents).
- Optimiser l'usage des fertilisants pour limiter les émissions de N₂O.
- Valoriser le rôle de puits de carbone des sols et des forêts, en lien avec la stratégie territoriale de gestion forestière.
- Développer les filières locales de méthanisation, bois-énergie et circuits courts, génératrices de valeur ajoutée locale.

Le résidentiel

- Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti, en ciblant prioritairement les passoires énergétiques.
- Substituer les énergies fossiles (fioul, propane) par des solutions renouvelables et performantes (pompes à chaleur, réseaux bois, solaire thermique).
- Renforcer l'accompagnement des ménages modestes, via des dispositifs adaptés (opérations programmées, guichets France Rénov', aides spécifiques).
- Développer l'usage du bois-énergie performant et local, garant d'une sobriété carbone durable.

L'industrie

Vulnérabilités et enjeux

- La volatilité des prix de l'énergie fragilise la compétitivité des petites industries locales,
- Le déficit de connaissance et de moyens freine la mise en place de démarches de performance énergétique (diagnostics, plans de sobriété, récupération de chaleur),

- Certaines filières (bois, agroalimentaire) pourraient devenir des leviers de valorisation des ressources locales et d'économie circulaire.

Le tertiaire

- Rénovation énergétique du parc bâti public et commercial, en priorisant les bâtiments les plus énergivores.
- Sortie progressive du fioul et diversification vers des énergies renouvelables
- Déploiement du photovoltaïque sur les toitures du parc tertiaire
- Sensibilisation et exemplarité des acteurs tertiaires pour entraîner l'ensemble du territoire dans la dynamique de sobriété.

Les déchets

- Réduire à la source la production de déchets, notamment alimentaires et plastiques.
- Développer le tri à la source des biodéchets et leur valorisation (compostage de proximité, plateformes territoriales).
- Renforcer les filières locales de réemploi et de recyclage, en lien avec l'économie circulaire.
- Limiter les transports liés à la collecte et au traitement par une organisation optimisée et des solutions locales.

Pour y arriver

Le PCAET a défini

6 axes stratégiques déclinés en 40 actions

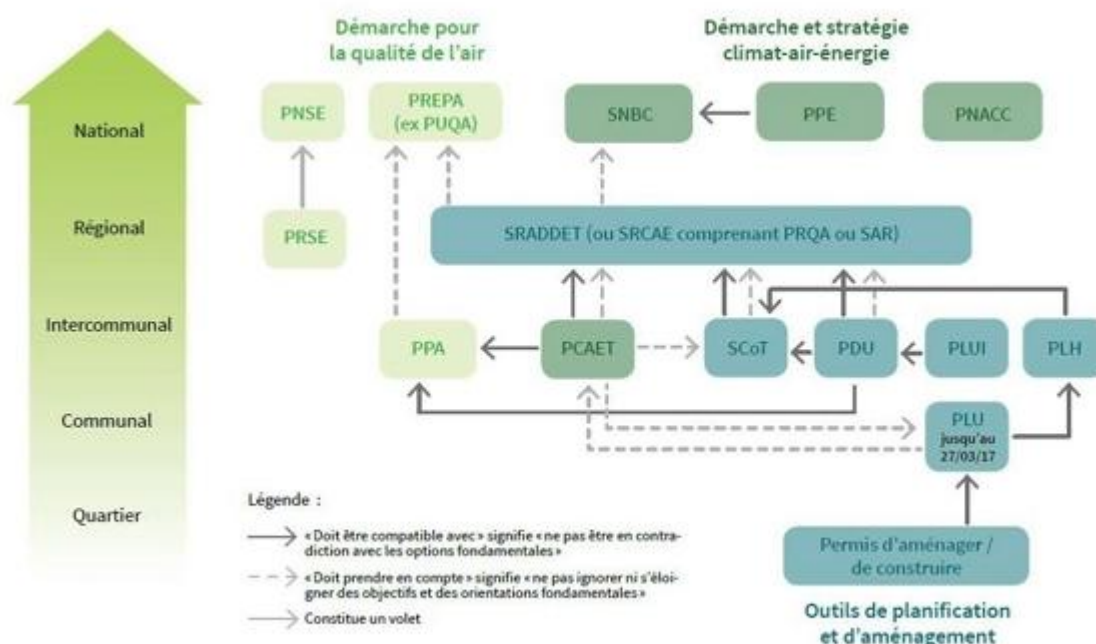
- 1 – Transition énergétique
- 2 – Mobilité durable
- 3 – Développement économique et économie circulaire
- 4 – Adaptation au changement climatique
- 5 – Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- 6 – Gouvernance, communication et exemplarité

Articulations avec les autres plans et programmes

Le projet territorial de développement durable du PCAET interagit avec les autres dispositifs de planification stratégique ou réglementaire et les programmes d'actions locaux déjà engagés. Les principaux plans et programmes utilisés dans le cadre des travaux du PCAET sont :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET ;
- Le Contrat de Réussite de la Transition écologique (CRTE) ;
- Le Contrat d'objectif territorial, le COT ;
- Le Projet de territoire adopté par le conseil communautaire le 04/11/2024 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
- Le PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire a été approuvé et est entré en vigueur en mars 2022. Le PLUi du territoire ex Seuil-Charente-Périgord est en cours de finalisation ;
- La Stratégie de la Trame Verte et Bleue « TVB » établie lors de l'élaboration des PLUi ;
- Le schéma directeur de développement des ENR et la charte de développement des EnR adopté par le conseil communautaire le 04/11/2024 ;
- Le Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS), en cours de réalisation ;
- Le programme Territoire à Énergie Positive « TEPos » (terminé en 2016) ;
- Le contrat local de santé « CLS » décliné à l'échelle de La Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord qui s'est engagée aux côtés de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, (qualité de l'air intérieur et extérieur dont la lutte contre ambroisie), signé en septembre 2023, engagé pour 5 ans ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente, outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

FIGURE 3: SCHEMA GLOBAL DE L'ARTICULATION DU PCAET AVEC OUTILS DE PLANIFICATION



SOURCE : ADEME

La méthode de l'évaluation environnementale

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'étude environnementale stratégique doit permettre de représenter le meilleur compromis entre : l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie, de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Dans le cas de l'analyse du PCAET de La Rochefoucauld-Porte du Périgord, l'aspect socio-économique est aussi déterminant concernant notamment : l'impact sur l'emploi, la facture énergétique (ménages, collectivités, entreprises), le financement et le coût potentiel des actions. La Rochefoucauld-Porte du Périgord est déclaré en zone de revitalisation rurale, elle est touchée par le déclin démographique et économique.

Les travaux du PCAET ont permis de mettre en avant certaines de ses richesses, comme les énergies renouvelables, mais aussi le fait que cette richesse, modeste mais notable, lui échappe en grande partie.

Ce document vise donc à partager une vue d'ensemble des échanges qui ont participé à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement par la mise en œuvre du PCAET (stratégie et actions). Il se veut aussi comme un outil (perfectible) servant de référence pour les coordinateurs des actions et les agents qui vont coordonner les axes pour la communauté de communes et enfin de base aux prochains PCAET par :

- La synthèse des principaux enjeux environnementaux classés par thématique et les pressions qu'ils subissent et peuvent subir avec la mise en œuvre du plan.

- Une analyse du plan d'action incluant les effets probables positifs et négatifs et proposant des points de vigilance

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET.

En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement. L'objectif du rapport de l'EES est de rendre compte de la démarche d'intégration de l'environnement qui a accompagné l'élaboration du PCAET. Elle présente la synthèse des éléments de connaissance qui ont été rassemblés et présente les choix réalisés au sein du plan et analyse le plan d'action retenu au regard des enjeux environnementaux les plus importants (et propose dans le cas d'impact résiduel une démarche ERC : éviter, réduire, compenser).

Après avoir présenté l'étude et rappelé les objectifs de référence par un bref descriptif des documents de planification ayant trait ou pouvant influencer sur les thématiques du PCAET, il est présenté l'état initial de l'environnement du territoire.

1 - État initial

Cet état initial permet d'apprécier la diversité de l'environnement du territoire et d'évaluer la sensibilité environnementale du territoire. Cette sensibilité est synthétisée dans un tableau.

2-Articulation avec les autres plans

Les thématiques propres au PCAET sont ensuite étudiées afin d'en apprécier les impacts sur le territoire. La sensibilité du territoire et l'impact des thématiques du PCAET sont ensuite croisés, comme indiqué dans la figure suivante, afin d'obtenir des enjeux hiérarchisés : ceux à impact faible, modéré, fort pour les contextes de référence (contextes physique, biologique, humain, risques).

3-Analyse des différents scénarios du plan, décisions -> Justification des choix du scénario retenu (stratégie, plan d'action)

Le scénario tendanciel est étudié d'un point de vue environnemental, ainsi que les différents scénarios. Justification des choix du scénario retenu : stratégie, plan d'action.

4-Analyse des impacts du plan - Analyse spécifique des zones Natura 2000

Enfin, les effets notables probables (positif ou négatif) du Plan sont étudiés au travers des différentes actions. Des éléments concernant la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) sont donnés une analyse et les impacts sur les zones Natura 2000 sont décrits.

5-Suivi environnemental du plan

Des mesures sont présentées et un suivi environnemental est proposé avec des indicateurs de suivi.

Les principaux enjeux issus de l'état initial de l'environnement

Les enjeux environnementaux les plus importants ont été amenés au fur et à mesure des premières réunions entre élus (COPIL) et aussi lors des réunions publiques (présentation des diagnostics, débat sur les énergies renouvelables (EnR)). Les thématiques les plus débattues lors des échanges ont été : l'impact des EnR et de l'artificialisation sur la biodiversité, l'impact des EnR (photovoltaïque au sol) sur les paysages les problématiques de mobilité liées à l'isolement et d'accès aux soins, la prise de conscience de la prévention en santé, la prise en compte des activités du territoire notamment l'économie, l'agriculture et le tourisme. Un autre point important a été de savoir comment financer les actions et l'ambition du PCAET : le faible niveau de richesse du territoire (communauté de communes) et les faibles ressources humaines pour financer et mener les actions du PCAET. Une démarche a aussi été mise en place pour faire prendre conscience aux élus des activités économiques possibles liées aux actions du PCAET mais qui peuvent aussi échapper au territoire si on ne fait rien : artisanat de la rénovation du bâtiment, énergies renouvelables et les activités indirectes : travail du bois, bois énergie, éco-matériaux, etc. Les principaux enjeux environnementaux liés à la mise en œuvre du PCAET.

Enjeux majeurs

- Préserver la biodiversité et renforcer les continuités écologiques (trames verte et bleue, noire, etc) ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques en maîtrisant les consommations d'énergie ;
- Développer un mix d'énergies renouvelables tout en préservant la qualité paysagère et le patrimoine et la ressource en bois.

Enjeux importants

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le stockage carbone ;
- Favoriser l'accès aux soins en santé tout en développant des solutions alternatives à la mobilité en voiture individuelle ;
- Préserver la santé physique et mentale des populations et améliorer le cadre de vie ;
- Prendre en compte les activités humaines, notamment l'agriculture et le tourisme ;
- Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur. Et aussi, contribuer au développement économique du territoire, notamment en montrant les possibilités d'emploi dans les thématiques portées par le PCAET (rénovation thermique, EnR, etc).

L'analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

Le PCAET étant un projet territorial de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il présente, globalement, un impact positif sur l'environnement. En effet, il répond à de multiples problématiques et enjeux environnementaux par :

- Le développement des énergies renouvelables et ainsi l'augmentation de leurs parts dans les consommations d'énergie finale ;
- L'amélioration des performances énergétiques des logements et le changement des systèmes de chauffage vers des systèmes moins émetteurs, permettant de diminuer les consommations énergétiques et les émissions (de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques) associées ;
- Le développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture. Ci-dessous sont présentés, par axe stratégique et par objectif opérationnel, les éléments clés de la concertation et la synthèse des impacts positifs et négatifs, les points de vigilance et des possibles mesures ERC (éviter, réduire, compenser).

Le dispositif de suivi environnemental

Le suivi environnemental a pour objectif de vérifier et évaluer si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions réalisées, mais également à mesurer les impacts réellement observés sur l'environnement ainsi qu'à apprécier l'efficacité des actions. Il suit ainsi l'évolution des effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux du territoire identifiés dans le cadre de l'État Initial de l'Environnement (EIE). Le dispositif de suivi de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est à coordonner avec le suivi du PCAET. Certains indicateurs sont à construire pendant l'échelle de temps du PCAET, car ils n'existent pas sous la forme de données disponibles. Ces indicateurs, à créer, peuvent s'avérer difficiles à construire, car coûteux en temps, il s'agit donc d'une proposition.

Conclusion

Les actions proposées par le territoire de La Rochefoucauld-Porte du Périgord doivent être soutenues par des décisions nationales pour atteindre l'ensemble des objectifs réglementaires. L'objectif de réduction des consommations d'énergie finale et des émissions de gaz à effet de serre s'inscrit dans la volonté du territoire de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés aux échelles nationale (loi Énergie-Climat de 2019) et régionale (SRADDET). Les difficultés rencontrées s'expliquent notamment par le caractère rural de la Communauté de communes et par ses capacités financières limitées. En revanche le territoire met en avant une ambition certaine dans le développement des énergies renouvelables (EnR) et dans la mise en place d'une charte pour le développement des énergies renouvelables en visant à dépasser les objectifs nationaux et régionaux de production d'EnR à l'horizon 2030 tout en souhaitant mieux les maîtriser.

En ce qui concerne la qualité de l'air, le PCAET intègre cet enjeu au travers de plusieurs actions, dont la réduction de l'usage individuel des voitures. Globalement les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont un peu inférieurs aux objectifs régionaux (SRADDET). L'adaptation au changement climatique est également traitée dans ce PCAET qui lui consacre plusieurs actions : végétalisation des bourgs, préservation et restauration des zones naturelles et humides, gestion de la ressource en eau, augmentation du stockage carbone, changement des pratiques agricoles, rénovation du bâti ancien, entre autres, participeront à adapter le territoire au changement climatique et en limiter sa vulnérabilité.

L'ensemble des actions est donc cohérent (elles couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire) et contribue de manière positive aux objectifs du PCAET sans toutefois parvenir à atteindre les objectifs chiffrés réglementaires. Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration des enjeux environnementaux. Lors des échanges pendant les travaux d'élaboration du PCAET la relation entre les actions et l'emploi local a souvent été citée : des professionnels indispensables à la tenue des objectifs comme les artisans du bâtiment et les agriculteurs ; un potentiel de nouveaux emplois dans les énergies renouvelables par exemple.

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (impacts sur la biodiversité et les continuités écologiques, artificialisation et consommation d'espace, etc) feront l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre des actions. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (solaire dont l'agrivoltaïsme, géothermie, méthanisation, éolien) ou les projets liés à la mobilité (création d'équipements et d'infrastructures). La mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou de prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.